



Syndicat de la Librairie Française

Paris, le 27 novembre 2015

Madame Carole TREBOR  
Présidente de la Charte  
des auteurs et illustrateurs jeunesse  
Hôtel de Massa  
38 rue du Faubourg Saint Jacques  
75014 PARIS

Madame la Présidente,

Les libraires sont très sensibles au partage équitable de la rémunération au sein de la chaîne du livre. De l'auteur au libraire en passant par l'éditeur, chacun doit pouvoir tirer un juste revenu de son activité. Dans le cadre du prix unique, la responsabilité de l'éditeur est à cet égard centrale puisqu'en fixant le prix public du livre il détermine la rémunération de l'auteur comme du libraire.

Votre action en faveur d'une plus juste rémunération des auteurs et des illustrateurs jeunesse nous paraît donc tout à fait légitime. Elle rejoint celle du SLF en faveur des libraires. Forts de ces objectifs partagés, nous ne pouvons néanmoins que nous étonner de la forme que prend la communication publique de la Charte sur ce sujet, notamment à travers la campagne « Qui gagne quoi sur un livre jeunesse ? ». En effet, en établissant une corrélation entre la faiblesse de la rémunération des auteurs et la part qui revient à chacun des autres acteurs sur le prix d'un livre, votre communication laisse entendre que la solution au problème des auteurs passe uniquement par un rééquilibrage des niveaux de rémunération au sein de la chaîne. La librairie étant présentée comme « captant » la part la plus importante du prix d'un livre, le public aura tôt fait d'en déduire que les libraires sont les acteurs les plus « gourmands » et qu'ils s'enrichissent injustement sur le dos des auteurs. Cette image est fautive et préjudiciable aux libraires.

Si la part qui revient à un auteur n'est pas plus importante qu'une olive sur une pizza, celle qui reste au libraire est au final de l'ordre du noyau ! La librairie est une entreprise avec les charges correspondant à ce statut. Elle détient le triste record du commerce le moins rentable en France : 0,6 % de son chiffre d'affaires en moyenne, soit 3000 euros par an pour une librairie réalisant 500 000 euros de chiffre d'affaires avec trois à quatre salariés. Les salaires y sont particulièrement peu élevés (50 % sont inférieurs à 1600€ bruts par mois, 85 % à 1800€).

Le SLF est convaincu que ce n'est pas en créant des oppositions entre professions du livre, surtout entre les plus précaires, qu'une solution pourra être trouvée aux préoccupations réelles et justifiées des auteurs. Nous sommes à votre disposition pour avancer ensemble sur ces sujets dans un esprit de solidarité au profit de ce qui nous anime, auteurs comme libraires, à savoir le développement de la création et de sa diffusion auprès des lecteurs.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes cordiales salutations.

Matthieu de Montchalin  
Président